Présentation sécurité/environnement firmes tierces

ENGIE
Electrabel

Bienvenue en Zone de production Classique SUD

ENGIE Electrabel

Table des matières

Chapitre 1 REGLES GENERALES

Chapitre 2 URGENCES

Chapitre 3 AUTORISATIONS

Chapitre 4 MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Table des matières

Chapitre 5 RISQUES

Chapitre 6 SIGNALISATION

Chapitre 7 ENVIRONNEMENT

01

Règles générales

Chapitre 1 : Règles générales

NO LIFE AT RISK

Vous devez respecter en permanence les règles qui sauvent.

4 Risques majeurs

- Gaz
- Consignations électriques et fluidiques
- Levage et manutention
- Travail en hauteur (personnes et objets

Afin d'éliminer les accidents dus aux risques majeurs , Engie a mis en place les 9 règles qui sauvent et les 5 incontournables qui doivent être suivis par notre personnel et celui de nos contractants

Chapitre 1 : Règles générales

NO LIFE AT RISK

Vous devez respecter en permanence les règles qui sauvent.

S'ACCROCHER

Accrochez votre harnais quand vous travaillez en hauteur.

S'ÉCARTER

Positionnez-vous en dehors de la trajectoire des véhicules, installations et équipements en mouvement.

VÉRIFIER

Vérifiez l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant de commencer des travaux.

S'ASSURER

Descendez dans la tranchée seulement si une protection appropriée contre l'ensevelissement est en place.

CONTRÔLER

Avant d'entrer dans un espace confiné, contrôlez que l'atmosphère est sûre et surveillez-la pendant que vous travaillez.

S'ARRÊTER

Ne réalisez pas de travaux avec point chaud, avant que les risques d'incendie ou d'explosion aient été éliminés.

ÉVITER

Ne passez pas ou ne restez pas sous une charge.

S'INTERDIRE

Ne travaillez pas et ne conduisez pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.

BANNIR

Ne manipulez pas votre téléphone ou tout autre moyen de communication lorsque vous conduisez.

Règles générales - Les 5 incontournables

Règles générales

- Assurer la santé et la sécurité des personnes
- Respecter l’environnement

Règles générales

Interdictions et restrictions :

- Pas d'alcool
- Pas de drogue
- Fumer (cigarette électronique y compris) => uniquement dans les abris-bus fumeurs
- En certains endroits, interdiction des GSM et des appareils électroniques
- Usage des lances d'incendie uniquement pour les incendies

Règles générales

<u>Accès</u> :

- Accès au site après déclaration de votre entreprise et être en règle de LIMOSA
- Votre entreprise aura préalablement rentré le plan de sécurité / santé / environnement (PSSE)
- Recevoir la présentation sécurité / santé / environnement
- Réussir le test de sécurité
- Vous obtenez alors un badge d'accès

Règles générales

- Le badge reçu pour l'accès au site doit être systématiquement restitué à la fin de la mission (au garde ou via la boîte aux lettres prévue à cet effet)
- Il est obligatoire de toujours porter son badge sur soi. Ceci permet un dénombrement plus rapide, au lieu de rassemblement, en cas d'alarme.
- Utilisez les parkings prévus à cet effet
- Respectez la vitesse de circulation maximum (20 km/h)
- Les bouteilles sous pression doivent être arrimées avec des matériaux non combustibles

Règles générales

Lieux de vie :

- Repas dans les lieux prévus à cet effet
- Ordre et propreté
- Voies de passage libres (espace de rangement de pièces, armoires à outils, établis… balisés)
- Espaces de travail rangés

02

Urgences

Chapitre 2 : Réagir en cas d’urgence

- Rappel: chaque entreprise doit gérer les « petits soins » (présence de boîte de secours, secouristes)
- En cas de blessé plus sérieux : numéro d’appel unique: **4444 (téléphone rouge)**

Réagir en cas d'urgence

- 3 signaux d'urgence :
  - Avertissement (alerte)
    - Son discontinu : réservé au EPI/secouriste ENGIE Electrabel : pas d'action demandée; restez attentifs aux consignes sonores
  - Evacuation (alarme)
    - Son modulé → évacuez immédiatement vers le lieu de rassemblement muni de votre badge sans utiliser les ascenseurs, sans repasser aux vestiaires.
    - Même si le signal cesse, rendez-vous au point de rassemblement et attendez le signal de fin d'alarme.
    - Badgez au lieu de rassemblement!
  - Fin d'alarme
    - Son continu : retour sur chantier autorisé.

- TEST = chaque 1er jeudi du mois vers midi
  - Le signal d'alerte peut être accompagné d'un message oral.

Réagir en cas d'urgence

- En cas d'accident, incident, pollution importante ou incident environnemental
  - Un unique numéro d'urgence interne : **4444** (la salle de commande)
  - Prévenir votre hiérarchie ou un responsable ENGIE Electrabel (chargé de travail)
  - Soutien possible de l'Equipe de Première Intervention ENGIE Electrabel sur site
  - En cas de nécessité de transport vers un hôpital, obligation de s'y rendre en ambulance (interdit via les collègues, les amis, la famille, la voiture personnelle…)

Réagir en cas d’urgence
Evacuation

- En cas d’évacuation :
  - L’évacuation se fera toujours par les voies de sortie normales, il suffit de suivre les panneaux suivants :

  - Si la sortie normale n’est pas accessible, utilisez la sortie de secours en suivant les panneaux suivants :

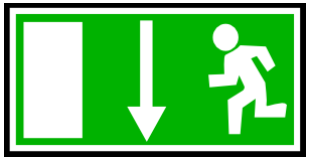

  - Ne vous étonnez pas du chemin emprunté, c’est un chemin sûr qui vous guidera jusqu’au point de rassemblement.

Réagir en cas d’urgence
Incendie

- En cas d’incendie :
  - Un unique numéro d’urgence interne : **4444**
  - Ne pas se mettre en danger
  - Intervention sur feu naissant uniquement par des personnes formées
  - Utilisez les extincteurs de l’endroit où vous vous trouvez
  - Refermez les portes coupe-feu derrière vous

Réagir en cas d’urgence
Produits chimiques

- En cas d’incident impliquant des produits chimiques :
  - Utiliser les douches et rinces-œil à proximité
  - DAP (Douches Autonomes Portables) disponibles

03

Autorisations

Chapitre 3 : Autorisations
Ouvertures et fermetures de chantier

- Objectif : échange d'informations mutuel entre les entreprises et Engie Electrabel
  - ENGIE Electrabel → Tiers : quels sont les risques propres présents sur notre site ?
  - Tiers → ENGIE Electrabel : quels sont les risques introduits par votre intervention ?
- En conséquence :
  - Mesures de prévention à prendre

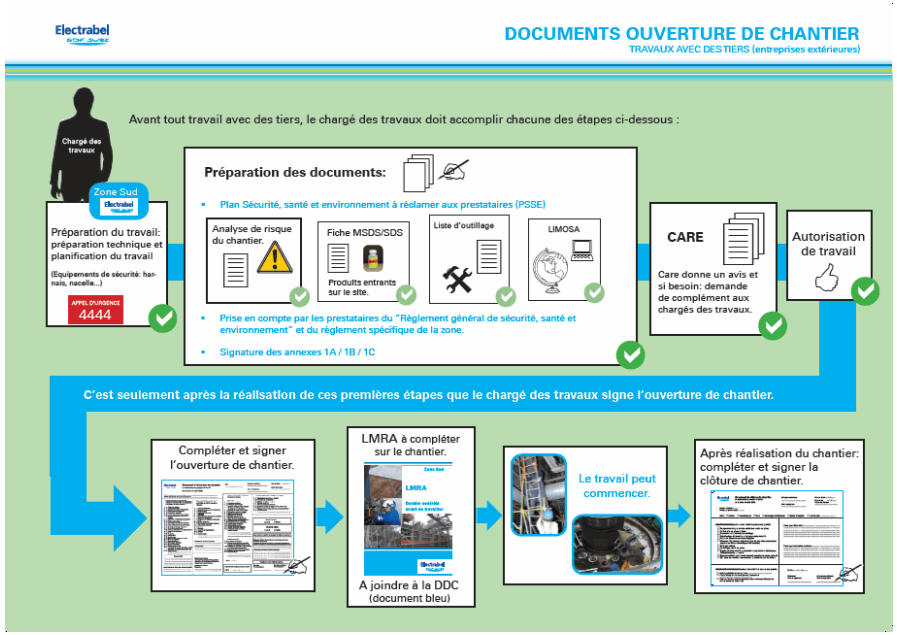

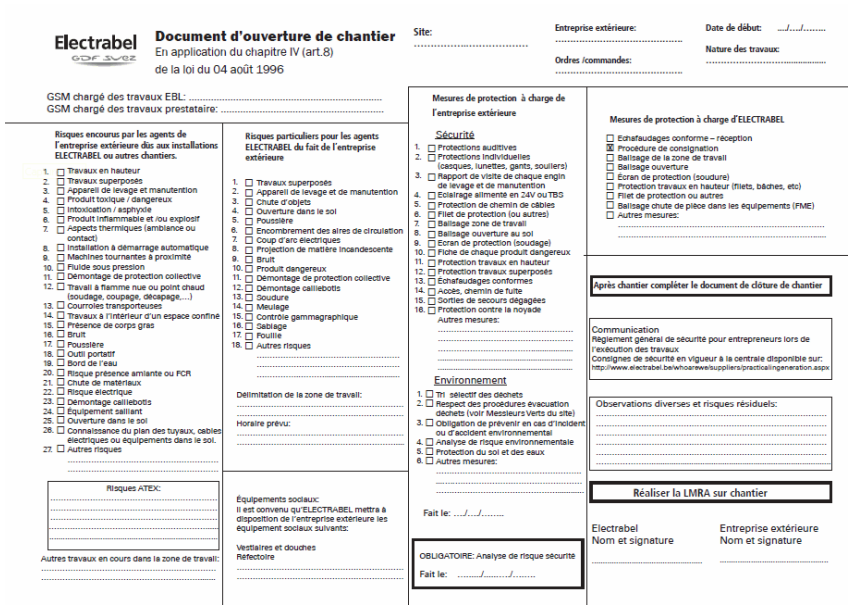

Electrabel

Document d'ouverture de chantier
En application du chapitre IV (art.8)
de la loi du 04 août 1996

Site: .....

Entreprise extérieure: .....
Ordres /commandes: .....

Date de début: ..../..../.....
Nature des travaux: .....

GSM chargé des travaux EBL: .....
GSM chargé des travaux prestataire: .....

Risques encourus par les agents de l'entreprise extérieure dus aux installations ELECTRABEL ou autres chantiers.

1. ☐ Travaux en hauteur
2. ☐ Travaux superposés
3. ☐ Appareil de levage et manutention
4. ☐ Produit toxique / dangereux
5. ☐ Intoxication / asphyxie
6. ☐ Produit inflammable et /ou explosif
7. ☐ Aspects thermiques (ambiance ou contact)
8. ☐ Installation à démarrage automatique
9. ☐ Machines tournantes à proximité
10. ☐ Fluide sous pression
11. ☐ Démontage de protection collective
12. ☐ Travail à flamme nue ou point chaud (soudage, coupage, découpage,...)
13. ☐ Courroies transporteuses
14. ☐ Travaux à l'intérieur d'un espace confiné
15. ☐ Présence de corps gras
16. ☐ Bruit
17. ☐ Poussière
18. ☐ Outil portatif
19. ☐ Bord de l'eau
20. ☐ Risque présence amiante ou FCR
21. ☐ Chute de matériaux
22. ☐ Risque électrique
23. ☐ Démontage caillebotis
24. ☐ Equipement saillant
25. ☐ Ouverture dans le sol
26. ☐ Connaissance du plan des tuyaux, cables électriques ou équipements dans le sol.
27. ☐ Autres risques

Risques particuliers pour les agents ELECTRABEL du fait de l'entreprise extérieure

1. ☐ Travaux superposés
2. ☐ Appareil de levage et de manutention
3. ☐ Chute d'objets
4. ☐ Ouverture dans le sol
5. ☐ Poussière
6. ☐ Encombrement des aires de circulation
7. ☐ Coup d'arc électriques
8. ☐ Projection de matière incandescente
9. ☐ Bruit
10. ☐ Produit dangereux
11. ☐ Démontage de protection collective
12. ☐ Démontage caillebotis
13. ☐ Soudure
14. ☐ Meulage
15. ☐ Contrôle gammagraphique
16. ☐ Sablage
17. ☐ Fouille
18. ☐ Autres risques

Délimitation de la zone de travail: .....

Horaire prévu: .....

Risques ATEX: .....

Autres travaux en cours dans la zone de travail: .....

Équipements sociaux:
Il est convenu qu'ELECTRABEL mettra à disposition de l'entreprise extérieure les équipement sociaux suivants:

Vestiaires et douches
Réfectoire

Mesures de protection à charge de l'entreprise extérieure

Sécurité

1. ☐ Protections auditives
2. ☐ Protections individuelles (casques, lunettes, gants, souliers)
3. ☐ Rapport de visite de chaque engin de levage et de manutention
4. ☐ Eclairage alimenté en 24V ou TBS
5. ☐ Protection de chemin de câbles
6. ☐ Filet de protection (ou autres)
7. ☐ Balisage zone de travail
8. ☐ Balisage ouverture au sol
9. ☐ Ecran de protection (soudage)
10. ☐ Fiche de chaque produit dangereux
11. ☐ Protection travaux en hauteur
12. ☐ Protection travaux superposés
13. ☐ Echafaudages conformes
14. ☐ Accès, chemin de fuite
15. ☐ Sorties de secours dégagées
16. ☐ Protection contre la noyade

Autres mesures: .....

Environnement

1. ☐ Tri sélectif des déchets
2. ☐ Respect des procédures évacuation déchets (voir Messieurs Verts du site)
3. ☐ Obligation de prévenir en cas d'incident ou d'accident environnemental
4. ☐ Analyse de risque environnementale
5. ☐ Protection du sol et des eaux
6. ☐ Autres mesures:

Fait le: ..../..../.....

OBLIGATOIRE: Analyse de risque sécurité
Fait le: ...../...../.....

Mesures de protection à charge d'ELECTRABEL

☐ Echafaudages conforme – réception
☒ Procédure de consignation
☐ Balisage de la zone de travail
☐ Balisage ouverture
☐ Ecran de protection (soudure)
☐ Protection travaux en hauteur (filets, bâches, etc)
☐ Filet de protection ou autres
☐ Balisage chute de pièce dans les équipements (FME)
☐ Autres mesures: .....

Après chantier compléter le document de clôture de chantier

Communication
Règlement général de sécurité pour entrepreneurs lors de l'exécution des travaux
Consignes de sécurité en vigueur à la centrale disponible sur:
http://www.electrabel.be/whoarewesuppliers/practicalingeneration.aspx

Observations diverses et risques résiduels: .....

Réaliser la LMRA sur chantier

Electrabel
Nom et signature

Entreprise extérieure
Nom et signature

Autorisations

- Autorisation de travail :
  - Document obligatoire
  - Délivrée par le responsable des installations
  - Réceptionnée par le chargé des travaux (généralement une personne d' ENGIE Electrabel)
  - Analyse de risques préalable au travail (par exemple, par la méthode KINNEY) fournie par votre entreprise + LMRA
  - **Attention : en fin de chantier le document « autorisation de travail » ne peut pas quitter le site**

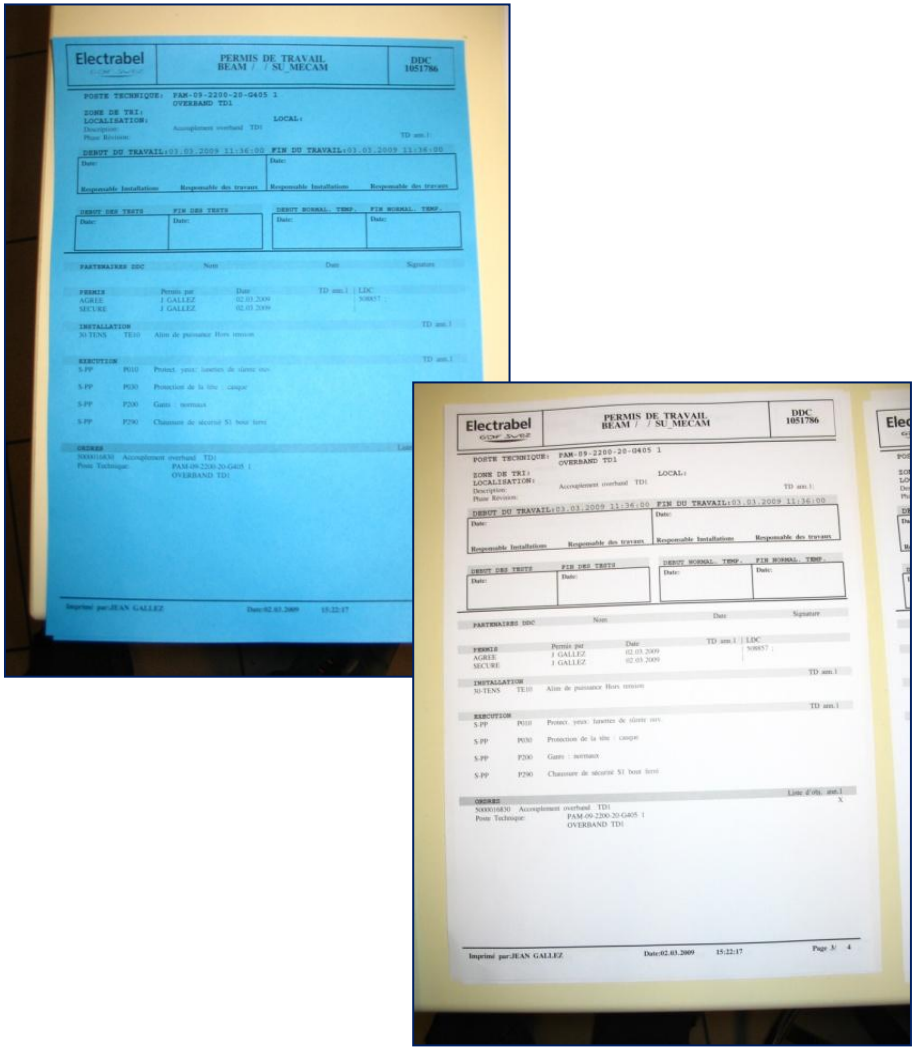

Autorisations

- LMRA (''*Last Minute Risk Analysis*") ou Analyse de Risque de Dernière Minute (analyse de risque sur le terrain juste avant de débuter le travail)
  - La LMRA permet de prendre en considération les risques réellement rencontrés sur le chantier.
  - La LMRA est obligatoire, elle doit être complétée sur le terrain par le chargé de travaux en collaboration avec les exécutants.
  - La LMRA doit être refaite à chaque fois que les conditions de travail, l'environnement ou les équipes de travailleurs changent.
  - La LMRA doit accompagner l'autorisation de travail et l'ouverture de chantier sur le chantier.

Autorisations

- Echafaudage :
  - Toute demande de mise en place d'un échafaudage doit passer par le coordinateur d'échafaudage.
  - Il est interdit de modifier un échafaudage. Si une modification est nécessaire, elle est à demander au coordinateur d'échafaudage.
  - Préalablement à son utilisation, un échafaudage doit être réceptionné.
  - Les échafaudages doivent ensuite être contrôlés chaque semaine (voir les dates sur le scaftag)

Autorisations

- Echafaudage :
  - L'assembleur doit avoir apposé son TAG →
  - Certains échafaudages nécessitent des notes de calcul et sont réceptionnés par un organisme agréé
  - Les utilisateurs d'échafaudages doivent être formés
  - Il est interdit de placer des moyens de manutention sur les échafaudages (sauf après autorisation, note de calcul spécifique et contrôle)

Autorisations

- Permis « Feu »:

  - Pour tout travail à flamme nue, projection d'étincelles et pour toute action qui peut produire une source de chaleur, ce permis (délivré initialement avec l'autorisation de travail) est **OBLIGATOIRE**.

  - Si des travaux de meulage et/ou soudure sont nécessaires pour votre travail et que ce n'était pas prévu ou que vous n'avez pas de permis de feu : recontactez le chargé des travaux qui devra obtenir un permis de feu.

Autorisations

- Permis d’ « excavation » :

  - Il est obligatoire, pour tout travail nécessitant une ouverture dans le sol de plus de 30 cm de profondeur, d’obtenir un permis d’excavation.

  - Généralement : nécessité d’effectuer des fouilles manuelles dans les premiers 50 cm.

Autorisations

- Application de la procédure « espace confiné ENGIE Electrabel » :
  - Espace clos
  - Accès difficile
  - Atmosphères potentiellement dangereuses
  - Gardiennage obligatoire
  - Mesure de l'oxygène et de gaz toxiques ou asphyxiants
  - Eclairage de secours
  - Protection respiratoire, etc…
  - Les outils sont alimentés par un transformateur de sécurité placé à l'extérieur.
  - Les équipements d'éclairage sont alimentés à une très basse tension de sécurité en conditions sèches U < 25 VAC ou U < 60 VDC , en conditions humides U < 12 VAC ou U < 30 VDC

Autorisations

- Equipements électriques (sous tension) :
  - Accès strictement interdit sans autorisation

Autorisations

- Chariots élévateurs :

- Strictement interdits sauf si :
  - Vous êtes habilité
  - Et vous pouvez prouver votre habilitation au chargé de travaux par un document formel, écrit et valide.

Autorisations

- Consignation d’engin

  - Les travaux ne peuvent pas débuter avant d’avoir reçu l’autorisation du responsable des installations (ENGIE Electrabel) qui délivre cette autorisation au chargé des travaux
  - La zone de travail sera consignée et des étiquettes y seront apposées
  - Il vous est interdit d’effectuer des manœuvres dans l’installation

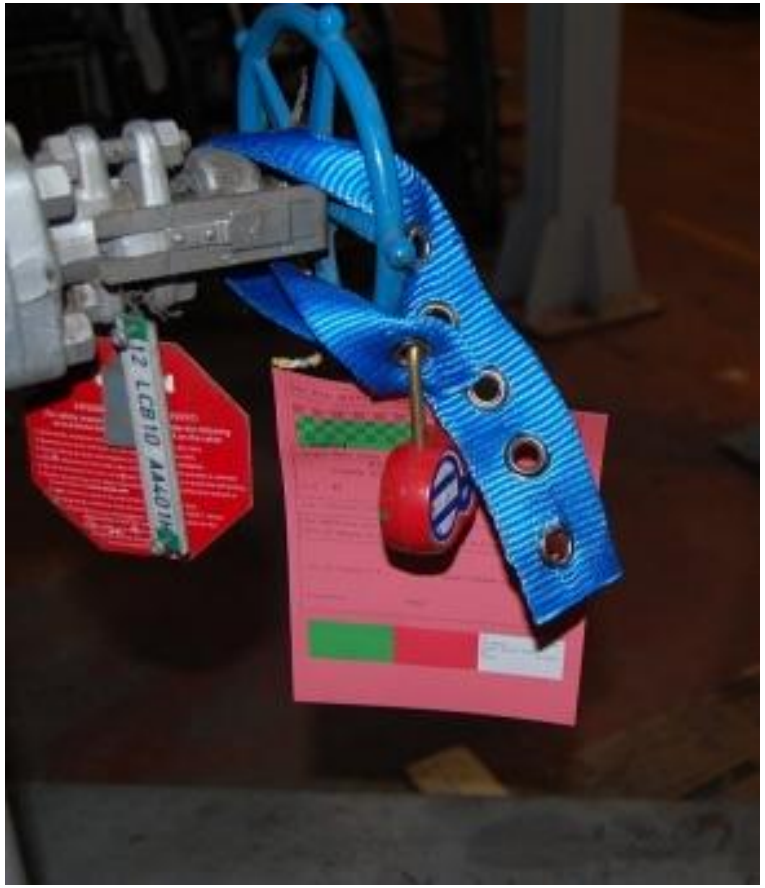

Autorisations

- Le chargé de travaux : votre point de contact
  - Vous fournira les autorisations et permis nécessaires
  - Initiera l’ouverture et la clôture de chantier (LMRA)
- A contacter d’office
  - Pour tout changement de méthode de travail
  - Lors de circonstances imprévues
  - Présent au minimum lors des phases critiques

Autorisations
Marquage des engins et accessoires de levage

- La couleur du colson vous indique l'année de validité.
- Le chiffre inscrit sur le repère partex précise le mois limite d'utilisation.
- Utilisation interdite en cas d'absence de marquage ou hors période de validité ou présentant un défaut

Code couleur Electrabel, équipements de travail légalement soumis au contrôle

Ruban de couleur		
2016 – 2022 - 2028	=	
2017 – 2023 - 2029	=	
2018 – 2024 - 2030	=	
2019 – 2025 - 2031	=	
2020 – 2026 - 2032	=	
2021 – 2027 - 2033	=	

Code chiffré		
03	=	31 mars
06	=	30 iuin
09	=	30 septembre
12	=	31 décembre

04

Moyens de protection individuelle

Chapitre 4 : Moyens de protection individuelle

- Obligatoire dans toutes les installations techniques : casque, lunettes de sécurité et chaussures de sécurité
- + protections spécifiques en fonction des tâches (en fonction de vos analyses de risques. Exemple: protections auditives, gants, masque respiratoire, visière…)
- Attention : hors échafaudage conforme à partir de 2m de hauteur le harnais de sécurité et la longe adaptée sont obligatoires

05

Gestion des risques

Chapitre 5 : Risques

- Analyse
  - Aucun travail ne peut débuter sans qu'une autorisation formelle ne soit donnée et sans qu'il n'y ait eu au préalable une analyse de risques
- Matériel
  - Toujours accompagné de son étiquette de contrôle (outillage électroportatif, pneumatique, hydraulique)
  - Utilisation conforme
- Produits dangereux
  - Utilisation uniquement avec l'autorisation du chargé de travaux (qui aura préalablement vérifié que ce produit est autorisé par ENGIE Electrabel et vous donnera les conditions d'emplois)

Risques

Les camions et véhicules qui nécessitent au minimum un permis « C » ou « CE » et qui ne sont pas dotés d’une alarme de recul et/ou de capteurs et/ou de caméra de recul doivent être encadrés lorsqu’ils effectuent des manœuvres de marche arrière
(y compris sur les parkings ou les chantiers situés à l’extérieur).

Risques

- Electricité
  - Risque d'électrocution mortelle pour des tensions > 12 V

  - Entrée interdite

Risques

- Atmosphères explosives (ATEX) :
- Atmosphère présentant un risque d’explosion dû une concentration (potentielle) de gaz ou de poussières
- Un pictogramme informe de la zone ATEX

Risques

- Les atmosphères ATEX peuvent être dues à une ambiance gaz ou poussières
- Exemples de lieux dangereux :
  - Gaz naturel : poste gaz + turbine à gaz
  - Locaux batteries : H_2
  - Alternateurs et stockage : H_2
  - Stockage gaz
  - Alentours de brûleurs

Risques
Précautions ATEX

- Suivre scrupuleusement les directives du chargé de travail
- Au besoin demander de consulter le plan de zonage ATEX
- Ne pas produire de projections ou de points chauds
- Utiliser du matériel certifié ATEX adapté à la nature de la zone ATEX (gaz ou poussières)
- Réaliser une analyse permanente de l'atmosphère (cas d'une zone ATEX GAZ)
- A proximité d'une zone ATEX, placer toutes les protections et écrans nécessaires afin de ne pas envoyer de projections chaudes ou incandescentes vers la zone ATEX
- En ambiance poussière, éviter de mettre en suspension des dépôts de poussières

Risques
Risques biologiques

- Lieux dangereux :
  - Tout endroit comportant des boues stagnantes (boue des bassins de Coo, boue des barrages, boue des systèmes de refroidissement: condenseurs, bona, dégrilleurs, etc..)
- Risque accru lors de la mise en suspension de gouttelettes dans l'air :
  - Utilisation d'eau brute pour le nettoyage haute pression
  - Nettoyage de boue
- Prévention :
  - MPI: Masque P3, gants étanches, sur-salopette
  - Hygiène: se laver les mains et le visage avant de manger, fumer,…

Risques
Brûlures

- Lieux dangereux :
  - Salle des machines, chaudière …
- Risque de contact avec des tuyauteries chaudes non calorifugées
- Fuites de vapeur haute pression

Risques

Rayonnement optique artificiel (arrêté royal du 22 avril 2010)

- Laser, rayons infrarouges : Analyse de risque et conformité des protections adéquates avec le matériel
- Soudage (coup d'arc, UV)
- Risque pour les yeux, la peau
- Utilisation obligatoire de bâches de protection

Risques
Champs électromagnétiques

- Ne pas stationner dans les zones couvertes par ce pictogramme :

- Danger pour les femmes enceintes et les personnes porteuses d'implants actifs (ex.: implants cardiaques) :

Risques

- Lorsque l'on chauffe des sédiments, (boues et résidus d'eau brute), il y a production de gaz
- Attention : lors de soudure/oxycoupage sur des tuyaux d'eau brute :
  - risque d'explosion (production de CH_4)
  - d'anoxie (manque d'oxygène) (par présence de CH_4/CO_2)
  - d'intoxication (CO)

À FAIRE

S'ACCROCHER
Accrochez votre harnais quand vous travaillez en hauteur

S'ÉCARTER
Positionnez-vous en dehors de la trajectoire des véhicules, installations et équipements en mouvement

VÉRIFIER
Vérifiez l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant de commencer des travaux

S'ASSURER
Descendez dans la tranchée seulement si une protection appropriée contre l'ensevelissement est en place

CONTRÔLER
Avant d'entrer dans un espace confiné, contrôlez que l'atmosphère est sûre et surveillez-la pendant que vous travaillez

À NE PAS FAIRE

S'ARRÊTER
Ne réalisez pas de travaux avec point chaud, avant que les risques d'incendie ou d'explosion aient été éliminés

ÉVITER
Ne passez pas ou ne restez pas sous une charge

S'INTERDIRE
Ne travaillez pas et ne conduisez-pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant

BANNIR
Ne manipulez pas votre téléphone ou tout autre moyen de communication lorsque vous conduisez

9 règles simples qui peuvent vous sauver la vie

AUCUNE VIE EN DANGER

Respectez toujours les règles qui sauvent

*La sécurité pour tous. Réfléchir. Partager. Agir.

one SAFETY
Think. Talk. Act.*

ENGIE

06

Signalisation

Chapitre 6 : Signalisation Produits chimiques

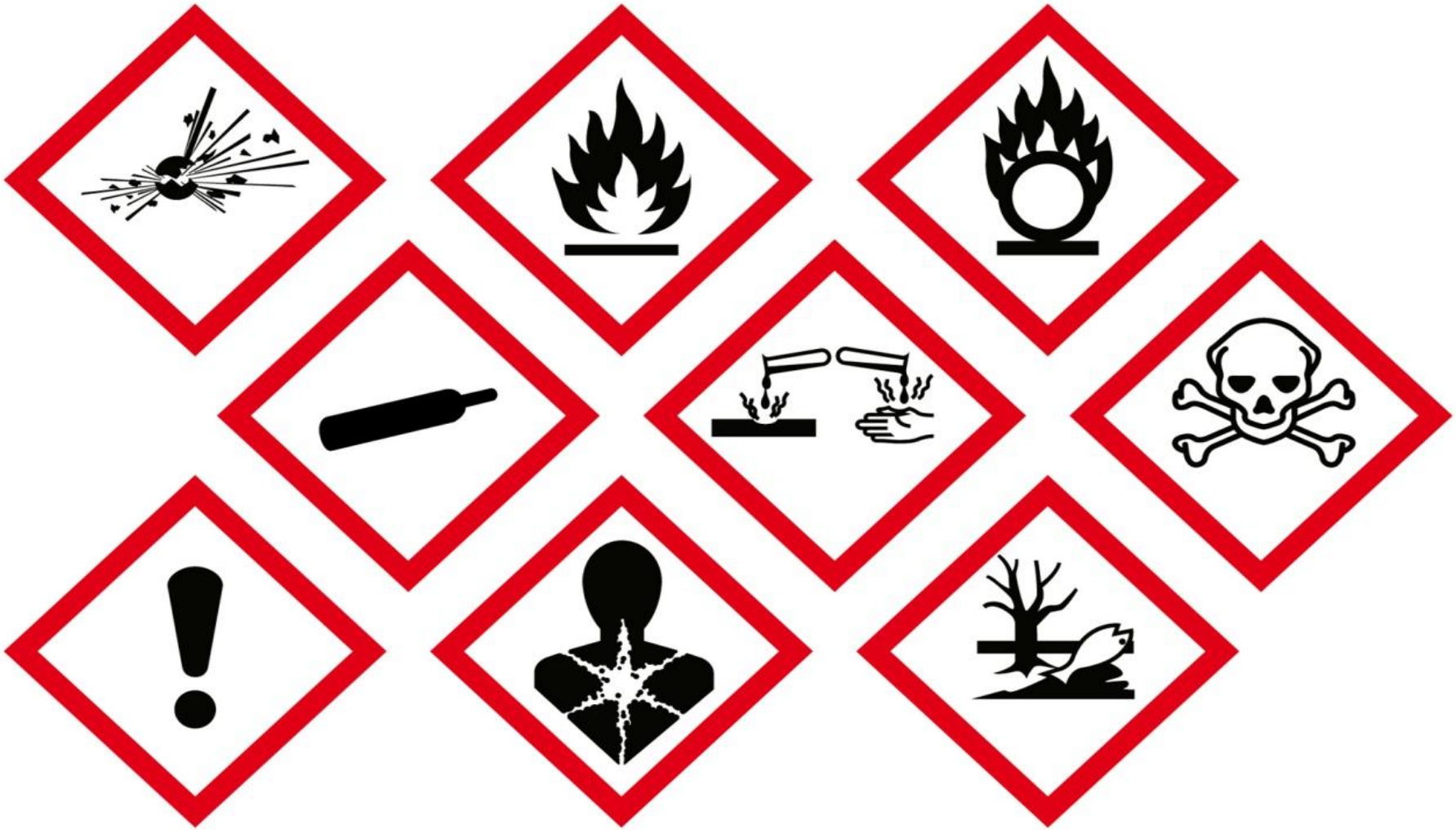

Signalisation

- Sortie de secours

- Charges suspendues

- Port protection des mains obligatoire

- Danger général

- Port protection auditive obligatoire

- Robinet incendie armé

Signalisation

Formes	Couleurs			
	Rouge	Bleu	Jaune	Vert
Rond	Interdiction	Obligation	-	-
Triangle	-	-	Avertissement de danger	-
Rectangle /Carré	Lutte contre l'incendie	(Indication)	-	Sauvetage ou secours

Signalisation
Le repérage des tuyauteries

- Dans la zone sud, c'est le code couleur légal qui est d'application.
- Cependant des variantes peuvent être rencontrées et seront expliquées sur site.
- Remarque : si 2 fluides différents dans le même calorifuge, il y aura 2 anneaux de repérage distincts, distants d'environ 15 cm

Couleurs principales (largeur = 50 mm)	
Vert = Eau	Noir = combustible
Rouge = Vapeur	Orange ou brun = Huile
Jaune = gaz	Pourpre = Acide ou Base
Bleu = Air	Brun = Poussière de bois

Signalisation
Balisage

Rose		Balisage FME (délimite une zone à risque FME : risque d'objet migrant dans les équipements ou systèmes).
Rouge/ Blanc		Zone de travail Zone interdite au stockage
Jaune/ Noir		Zone dangereuse (obstacle, risques de chutes), Zone de stockage
Blanc		Le blanc est utilisé pour baliser les voies d'accès aux zones de travail dans les lieux du service électrique (postes, cabines et locaux).

Signalisation
Balisage

- Balisage :
  - Affiche à placer à l'entrée du chantier
  - Dûment complétée

Signalisation
Amiante et FCR

- Interdiction de travailler
- Informer le chargé de travaux ENGIE Electrabel
- Enlèvement uniquement par firmes agrées

07

Environnement

Chapitre 7 : Environnement
Objectifs pour la zone

- L'amélioration continue de notre gestion environnementale - ISO 14 001
- Le respect des normes et de la législation
- Limiter l'impact environnemental de nos centrales :
  - Bruit
  - Rejets dans l'air, le sol et les eaux
  - Tri et la diminution de nos déchets
- L'implication **de tous** pour l'environnement

Environnement

Tri des déchets en centrale : respect des codes couleurs en zone Sud

LES CHIFFONS HUILEUX
LES DÉCHETS MÉNAGERS
LES PAPIERS ET CARTONS
LES TÉTRA PACKS ET BOUTEILLES PLASTIQUE
LES CÂBLES ÉLECTRIQUES
LES MÉTAUX EN MÉLANGE

Environnement
Tri des déchets en centrale

Nouvelle poubelle : déchets biodégradables

Déchets admis	Déchets non admis
Restes de nourriture	Emballages PMC et cannettes
Restes de fruits/légumes	Emballages vides
Nourriture préparée	Reste de poissons
Nourriture périmée	
Déchets de cuisine	Déchets pouvant contenir des corps étrangers tels que verre, serviettes de tables, fourchettes…
Déchets remplissant les conditions pour être utilisés comme engrais/amendement de sol	
Sacs biodégradables compostables	

Environnement
Espace de stockage des déchets

- Parcs à conteneurs : TRIEZ les déchets suivant les indications

➔ Espaces de stockage présents sur chaque site

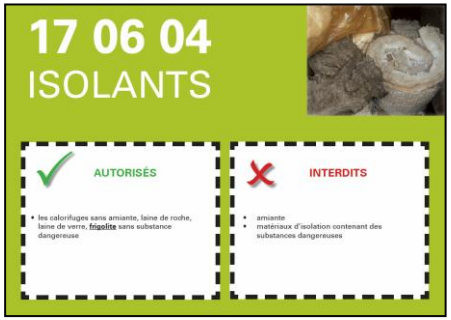

Environnement
Pro-activité environnementale

- Utilisez les encuvements disponibles auprès de la maintenance
- Evitez les pénétrations dans le sol, dans les égouts ou dans l'eau grâce aux moyens de prévention disponibles en magasin
- Interdiction de déverser des produits dans les avaloirs
- Les produits dangereux pour l'environnement (H400 à H413) ne peuvent pas être utilisés à moins d'être acceptés au préalable par Electrabel (voir le chargé de travaux pour plus de précision)
- Prévoyez une gourde et/ou une tasse. Des machines de boissons chaudes et des fontaines à eau sont à votre disposition -> réduction de notre empreinte environnementale ☺

ENGIE Electrabel

Environnement
Kit anti-pollution

Environnement
En cas d'incident, d'épanchement de liquide

- Appelez le **4444**
- Utilisez les kits anti-pollution
- Prévenez votre chargé de travail pour la déclaration d'anomalie environnementale et le réapprovisionnement des kits anti-pollution
- Eviter les pénétrations dans le sol, dans les égouts grâce aux moyens de protection dispo dans le kit
  - L'obturateur d'égout
  - L'absorbant
  - etc.

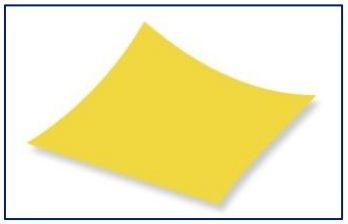

Environnement
Remise en ordre des chantiers

- Après avoir effectué votre travail, n'oubliez pas de nettoyer et ranger votre espace :
  - Amenez vos déchets au centre de tri
  - Rangez vos encuvements
  - Rangez le matériel
  - Procédez au nettoyage du chantier

MERCI